



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2211

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4°

objet : Cours d'Herbouville - Travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2211**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Cours d'Herbouville - Travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Dans le cadre d'études, une centaine de secteurs ont été identifiés comme pouvant présenter des difficultés actuelles ou futures en matière d'assainissement des eaux usées.

Ce projet vient s'inscrire dans la volonté de réhabilitation générale des réseaux d'assainissement sur la rive droite du Rhône dans le cadre de la gestion patrimoniale.

Les diagnostics réalisés sur le collecteur situé sous le cours d'Herbouville à Lyon 4°, ont révélé que l'ouvrage est en très mauvais état sur tout le linéaire inspecté, avec des risques certains d'effondrement.

Cet état dégradé engendre des infiltrations d'eaux usées directement dans la nappe d'accompagnement du Rhône et peut générer des instabilités de la voirie.

II - Description du projet

La réalisation des travaux de ce projet se décompose comme suit :

- une mise aux normes du système d'assainissement du cours d'Herbouville à Lyon 4°,
- une réhabilitation du collecteur visitable et des branchements associés sur le cours.

Ces travaux permettront de retrouver un fonctionnement hydraulique conforme aux exigences réglementaires et d'assurer la pérennité du patrimoine urbain (quais, voiries, bâti et réseaux des autres concessionnaires).

Ils permettront également de retrouver de meilleures conditions d'hygiène et d'exploitation avec :

- la mise aux normes des branchements d'immeubles,
- la limitation des nuisances olfactives du quartier.

III - Coût du projet

Le projet est estimé à 4 000 000 € HT (dont 20 000 € HT de diagnostics réalisés en 2016 dans le cadre de l'autorisation de programme études).

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible de subventionner ce projet dans le cadre du contrat métropolitain à hauteur de 375 000 € maximum.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs à la réhabilitation du collecteur d'assainissement, cours d'Herbouville à Lyon 4°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement, pour un montant de 3 980 000 €HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5044, selon l'échéancier suivant :

- 10 000 €HT en 2017,
- 2 362 000 €HT en 2018,
- 1 608 000 €HT en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 4 000 000 €TTC en raison de l'individualisation partielle de 20 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires aux dites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.